

INFO-NÉGO



ÊTRE FP
C'EST
S'APPARTENIR



En grève : pour soutenir les négociations

Au lendemain de l'imposante manifestation du 3 octobre, il était permis de croire à une intensification des négociations pour le renouvellement de nos conventions collectives échues depuis le 31 mars 2015. C'est donc avec détermination que la FP s'est engagée dans une phase d'intensification de la négociation sectorielle avec la partie patronale. Tout avait l'allure d'un blitz, mais le vent d'espoir est rapidement tombé, et ce, pour l'ensemble des tables de négociation sectorielle du secteur de la santé et des services sociaux.



Des réponses abstraites

En effet, les nouvelles offres patronales sectorielles du secteur de la santé et des services sociaux déposées le 27 septembre dernier ne permettent toujours pas d'améliorer ni nos conditions de travail ni l'accessibilité à des services publics de qualité. La FP est amèrement déçue des réponses abstraites aux propositions des professionnelles. Il faudrait d'ailleurs beaucoup d'imagination pour voir dans les récentes offres patronales des ouvertures à nos demandes.

Rappelons que pour la FP, la qualité et l'accessibilité des services passent, entre autres, par la qualité de vie au travail. La création d'un comité local d'amélioration continue permettrait de discuter sérieusement de toutes les dimensions reliées aux charges de travail et d'analyser la qualité des services offerts.

Certaines attaques importantes demeurent

Depuis le dépôt patronal de septembre dernier, la partie patronale a retiré certaines de ses propositions. Malheureusement, les reculs importants touchant nos conditions de travail sont maintenus. Ainsi, certaines attaques importantes demeurent, notamment au sujet de la sécurité d'emploi, de la conciliation famille-travail et de la capacité de représentation des syndicats. Par exemple, sous l'intention de rendre la main-d'œuvre plus flexible et disponible se cache une attaque quant à la sécurité d'emploi. La partie patronale voudrait redéfinir les principes du remplacement et de localité afin d'augmenter le périmètre de 50 km du domicile ou du port d'attache qui est présentement prévu à la convention collective. Une personne pourrait donc se voir obligée de prendre un poste vacant à plus de 100 ou 200 km du lieu de son dernier poste, et ultimement se voir obligée de changer de titre d'emploi.

Dans le contexte des chambardements importants des structures du réseau de la santé et des services sociaux, les demandes de la partie patronale trahissent la vision du gouvernement à l'égard des professionnelles : des pions interchangeables au gré de l'humeur des ministres et de leurs réformes.

Ajoutons à cette situation des conditions de travail de moins en moins compétitives et attrayantes, qui ont pour effet, entre autres, d'augmenter des départs à la retraite, mouvement qui s'intensifiera encore davantage si le gouvernement persiste dans ses demandes de recul sur le régime de retraite (RREGOP). Le réseau de la santé et des services sociaux est rudement mis à mal... Pourtant, la négociation actuelle pourrait être un espace de discussion afin de mettre en place des solutions pour maintenir et attirer de la main-d'œuvre dans le réseau public.

En ce sens, la FP a déposé un cahier de propositions découlant d'une vaste consultation auprès de ses membres. Ces propositions correspondent à des besoins réels exprimés par les membres et visent à répondre à des objectifs précis, à régler des problèmes concrets en termes de qualité du travail et à assurer la pérennité des services publics.

Encore une fois, force est de constater que la partie patronale s'entête, de manière idéologique, à réaliser des économies substantielles uniquement sur une base comptable plutôt que d'entendre les solutions des professionnelles! D'ailleurs, le gouvernement aurait déjà avoué que, dans sa prochaine mise à jour économique qui aura lieu au mois de novembre, le cap serait maintenu vers ces mesures d'austérité qui nuisent concrètement à la qualité et à l'accessibilité des services publics.

Pour un espace de discussion réel... rapidement!

La FP souhaite intensifier les rencontres avec la partie patronale. Il est essentiel de créer un espace de discussion réel sur les problèmes essentiels qui touchent les professionnelles et sur notre capacité à donner des services de qualité. La FP est déterminée à améliorer les conditions de travail des professionnelles et nous arrivons à une étape où votre mobilisation est importante.

En exerçant votre droit de grève, vous soutenez concrètement la négociation. Ensemble, nous pouvons faire débloquer ces négociations! Démonstrons notre détermination à préserver des services publics de qualité, tout en maintenant et en améliorant les conditions de travail de ceux et celles qui ont les services publics... entre les mains!

LA GRÈVE À LA FP

Durant le mois de septembre, des votes de grève se sont tenus à la FP dans l'ensemble des syndicats du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'au syndicat de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Comme l'ensemble des salarié-es du secteur public de la CSN, **les membres de la FP ont voté à plus de 85 % en faveur d'une grève tournante de six jours, menée en Front commun cet automne**, si aucune avancée sérieuse n'est constatée aux différentes tables de négociation du secteur public. Le calendrier de grève annoncé par le Front commun est basé sur le principe de gradation des moyens de pression et prévoit laisser tout l'espace nécessaire à la négociation.

Services essentiels et horaire de grève

Durant la grève, les syndicats affiliés à la FP et faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux doivent respecter **les services essentiels en maintenant 90 % du personnel prévu au travail**. Ce pourcentage s'applique en tenant compte du nombre de salarié-es habituellement en fonction au moment de la grève, par quart de travail, par unité de soins et par catégorie de services. Autrement dit, dans **votre syndicat, pour chaque journée de grève, les salarié-es seront en grève 10 % de leur temps de travail, soit environ 42 minutes pour une personne qui travaille une journée de 7 heures**. Votre syndicat vous fournira l'horaire de grève de votre établissement. Cet horaire tient compte des services essentiels à maintenir ainsi que de moments stratégiques de perturbation. Votre mobilisation sur les lignes de piquetage est essentielle afin de maintenir visible notre rapport de force.

Durant les journées de grève, votre employeur prélèvera sur la paie de tous les salarié-es prévus à l'horaire un montant équivalent à 10 % de leur salaire pour une journée de travail. Participer activement à la grève, c'est aussi éviter d'être confondu avec un briseur de grève (scab). Prenez note que les employeurs qui encouragent les salarié-es à ne pas faire la grève sont passibles de représailles, en vertu du Code du travail.

La grève tournante du Front commun sera faite par des enseignants, des infirmières, des professionnels, des techniciens, du personnel de soutien et administratif, des ouvriers et des fonctionnaires dans l'ensemble des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps, des organismes gouvernementaux et de la fonction publique. En alternance, les différentes régions du Québec seront en grève et une grève nationale est prévue au début décembre.

- 26 octobre** : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides, Lanaudière, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec.
- 27 octobre** : Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les fonctionnaires et ouvriers de la fonction publique du Québec ainsi que de l'Agence du revenu du Québec
- 28 octobre** : Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec et Mauricie
- 29 octobre** : Montréal, Laval et les salariés de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- 9 et 10 novembre** : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides, Lanaudière, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec.
- 12 et 13 novembre** : Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec, Mauricie, Québec-Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les fonctionnaires et ouvriers de la fonction publique du Québec ainsi que de l'Agence du revenu du Québec
- 16 et 17 novembre** : Montréal, Laval et les salariés de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- 1er, 2 et 3 décembre** : grève nationale : toutes les régions du Québec en simultanée!



ENTRENOSMAINS.ORG